communiqué

Date

LE 4 MARS 1983

Pour diffusion immédiate

21/83

LE GOUVERNEMENT DU CANADA OFFRE UNE RÉCOMPENSE DANS LE CADRE DE SA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable Bob Kaplan, solliciteur général du Canada, ont annoncé aujourd'hui que le Gouvernement du Canada a approuvé le versement d'une récompense pouvant aller jusqu'à \$100,000 pour toute information ou preuve menant à l'arrestation et à la condamnation de la personne ou des personnes responsables de la tentative d'assassinat du diplomate turc Kani GUNGOR à Ottawa le 8 avril 1982, et du meurtre de l'Attaché militaire turc, le colonel Atilla ALTIKAT, survenu également à Ottawa le 27 août 1982. Deux organisations terroristes, l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA) et les Commandos justiciers du génocide arménien (CJGA), ont revendiqué la responsabilité de ces actes.

Avant que ces crimes ne soient commis, le Canada n'avait pas été sérieusement touché par le terrorisme international. En offrant cette récompense, le Gouvernement canadien réaffirme son engagement à lutter sans relâche contre le terrorisme et à faire tout en son pouvoir pour traduire les auteurs de ces crimes en justice.

L'offre de cette récompense est conforme à la pratique suivie par d'autres Etats dans des situations impliquant des actes de terrorisme.

Tous renseignements doivent être communiqués au bureau le plus proche de la Gendarmerie royale du Canada ou à la police d'Ottawa au (613)236-0311, poste 236. Le Commandant divisionnaire, Gendarmerie royale du Canada, Division "A", Ottawa, et la police d'Ottawa pourront fournir les renseignements utiles sur le déroulement de l'enquête.

SUPPLEMENT D'INFORMATION

L'offre d'une récompense est conforme à la pratique suivie par d'autres Etats dans des situations impliquant des actes de terrorisme. En 1980, par exemple, le Gouvernement australien a offert, suite au meurtre du Consul-Général de la Turquie et de son adjoint, une récompense qu'il augmenta en fin de compte jusqu'à \$250,000. En République fédérale d'Allemagne, des récompenses substantielles ont été offertes pour des informations menant à l'arrestation de quelque 15 membres de la Faction de l'armée rouge après l'enlèvement et l'assassinat, en 1977, de Hans Martin Schleyer. Une importante récompense fut également offerte en Italie en rapport avec l'enlèvement, en décembre 1981, du général américain, James Dozier.

L'offre de récompenses est une pratique policière courante quoique, par le passé, les sommes offertes ont été beaucoup moins importantes.

Par le biais de la collaboration internationale, le Canada contribue de plusieurs façons à la lutte contre le terrorisme. Il a participé activement à l'élaboration et à la mise en application d'une série de conventions internationales visant à promouvoir la sécurité de l'aviation civile, y compris des mesures de protection contre le détournement d'aéronefs, à la prévention et la répression des infractions contre des personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques, et les prises d'otages. En qualité de pays membre du Sommet économique, le Canada a appuyé des mesures politiques et pratiques, incluant les sanctions formulées dans la Déclaration de Bonn de 1978 sur les détournements d'aéronefs et la Déclaration d'Ottawa sur le terrorisme faite en juillet 1981. Le Canada participe également de façon importante à l'échange de renseignements policiers et autres sur les terroristes, leurs mouvements et leurs tactiques.